

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 MARS 2011

L'An Deux Mille Onze, le Vingt-trois Mars à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 15 mars 2011

PRESENTS: GINGREAU F. GIRET A. GAUTHIER P. LECOMTE JP. OUDRY S. MORIN Y. MERCERON A. BILLY J. DIGUET E. HAY P. GARNIER C. MAIRÉ E. TAILLEFAIT C.

ABSENTS EXCUSES : BERNARD P.

Madame Corinne TAILLEFAIT a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENTS 2010 CM20110323-0001

Le compte administratif 2010 du budget lotissements est présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes	40 250.68 €
Dépenses	<u>1 985.64 €</u>
Excédent 2010	38 265.04 €

INVESTISSEMENT

Recettes	0.00 €
Dépenses	<u>21 041.51 €</u>
Déficit 2010	-21 041.51 €
Déficit Antérieur	<u>-917.10 €</u>
Déficit total	-21 958.61 €

En l'absence de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2010 du budget lotissements- Le Muscadet.

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION LOTISSEMENTS – LE MUSCADET 2010 CM20110323-0002

Monsieur François GINGREAU, Maire, demande aux membres du Conseil Municipal de voter le compte de gestion du Receveur pour le budget Lotissements (Le Muscadet) 2010. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion.

3. AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET LOTISSEMENTS- LE MUSCADET 2010 CM20110323-0003

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent positif de 38 265.04 €. Il est proposé de le mettre en excédent antérieur reporté en recettes de fonctionnement.

La section d'investissement laisse apparaître un déficit total de 21 958.61 €. Il est proposé de le maintenir en section d'investissement en solde d'exécution d'investissement reporté au compte 001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette affectation de résultat.

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENTS (Le Muscadet) 2011CM20110323-0004

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

042 Opér.ordre transf.entre sect.	98 557.36 €
043 Opér.ordre à l'int. De la sect.	3 000.00 €
66 Charges financières	<u>3 000.00 €</u>
TOTAL	104 557.36 €

RECETTES

002 Exédent antérieur reporté	38 265.04 €
042 Opér.ordre transf.entre sect.	3 000.00 €
043 Opér.ordre à l'int. De la sect.	3 000.00 €
70 Produits des services	<u>60 292.32 €</u>
TOTAL	104 557.36 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

001 Solde d'exécution d'inv. Rep.	21 958.61 €
040 Opér.ordre transf.entre sect.	3 000.00 €
16 remboursement d'emprunts	<u>73 598.75 €</u>
TOTAL	98 557.36 €

RECETTES

040 Opér.ordre transf.entre sect.	<u>98 557.36 €</u>
TOTAL	98 557.36 €

Après vote à l'unanimité, le budget primitif Lotissements 2011 est adopté.

5. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT « QUARTIER DURABLE » CM20110323-0005

Le compte administratif 2010 du budget lotissement « Quartier Durable » est présenté comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Recettes	8 160.00 €
Dépenses	8 160.00 €
Solde 2010	0.00 €

<u>INVESTISSEMENT</u>	
Recettes	100 000.00 €
Dépenses	8 160.00 €
Excédent 2010	+91 840.00 €

En l'absence de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2010 du budget lotissements- Le Muscadet.

6. VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET LOTISSEMENT « QUARTIER DURABLE » 2010 CM20110323-0006

Monsieur François GINGREAU, Maire, demande aux membres du Conseil Municipal de voter le compte de gestion du Receveur pour le budget Lotissement « Quartier Durable » 2010. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion.

7. AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET LOTISSEMENT « QUARTIER DURABLE » 2010 CM20110323-0007

La section d'investissement laisse apparaître un excédent total de 91 840.00 €. Il est proposé de le maintenir en section d'investissement en solde excédentaire antérieur reporté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette affectation de résultat.

8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET LOTISSEMENT « QUARTIER DURABLE » 2011 CM20110323-0008

FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
011 Charges à caractère général	689 259.60 €	042 Opér.ordre transf.entre sect.	5 160.80 €
043 Opér.ordre à l'int. De la sect.	2 580.40 €	043 Opér.ordre à l'int. De la sect.	689 259.60 €
66 Charges financières	2 580.40 €	TOTAL	694 420.40 €
TOTAL	694 420.40 €		

INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
040 Opér.ordre transf.entre sect.	691 840.00 €	001 Excédent antérieur reporté	91 840.00 €
TOTAL	691 840.00 €	16 Emprunts et dettes	600 000.00 €
		TOTAL	691 840.00 €

Après vote à l'unanimité, le budget primitif Budget Lotissement « Quartier durable » 2011 est adopté.

9. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2010 CM20110323-0009

Le compte administratif 2010 de la Commune est présenté comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Recettes	754 149.23 €
Dépenses	625 998.83 €
Excédent 2009	128 150.40 €

<u>INVESTISSEMENT</u>	
Recettes	606 729.15 €
Dépenses	597 792.16 €
Excédent 2010	+ 8 936.99 €
Déficit Antérieur	- 56 032.20 €
Déficit total	- 47 095.21 €

En l'absence de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2010 de la Commune.

10. VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2010 CM20110323-0010

Monsieur François GINGREAU, Maire, demande aux membres du Conseil Municipal de voter le compte de gestion du Receveur pour le budget Commune 2010. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion.

11. AFFECTATION DE RESULTAT COMMUNE 2010 CM20110323-0011

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent total de 128 150.40 €. Il est proposé de le mettre en réserves en section d'investissement au compte 1068.

La section d'investissement laisse apparaître un déficit total de 47 095.21 €. Il est proposé de le maintenir en section d'investissement en solde d'exécution d'investissement reporté au compte 001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette affectation de résultat.

12. VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2011 CM20110323-0012

<u>DEPENSES</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>	
		<u>RECETTES</u>	
011 Charges à caractère général	199 205.00 €	013 Atténuation de charges	3 118.60 €
012 Charges de personnel	249 844.00 €	042 Opér.ordre transf.entre sect .	17 223.62 €
023 Virement à la section d'investissement	17 223.62 €	70 Produits des services	52 485.00 €
042 Opér. ordre transf. entre sect.	6 321.67 €	73 Impôts et taxes	352 096.00 €
65 Autres charges de gestion courante	126 010.00 €	74 Dotations et participations	157 773.32 €
66 Charges financières	21 909.25 €	75 Autres prod. de gestion courante	38 600.00 €
67 Charges exceptionnelles	800.00 €	76 Produits financiers	17.00 €
TOTAL	621 313.54 €	TOTAL	621 313.54 €

<u>DEPENSES</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
		<u>RECETTES</u>	
001 Solde d'exécution d'inv reporté	47 095.21 €	021 Virement section de fonct.	17 223.62 €
041 Opération patrimoniale	17 223.62 €	040 Opér.ordre transf.entre sect.	6 321.67 €
16 Remboursement d'emprunts	45 073.79 €	10 Dotations fonds divers reserve	193 15040 €
0022 Acquisition matériel	41 740.67 €	13 Subventions d'investissement	178 507.09 €
0023 Bâtiments communaux	60 000.00 €	16 Emprunts reçus	192 247.88 €
0027 Travaux bâtiments	334 784.25 €	TOTAL	587 450.66 €
0036 Travaux voirie	32 041.22 €		
0050 Aménagement centre-bourg	9 491.90 €		
TOTAL	587 450.66 €		

Après vote (11 pour, 1 blanc, 1 contre), le budget Commune 2011 est adopté.

13. VERSEMENT ANTICIPE DU TIERS DE LA CONVENTION SCOLAIRE 2011 **CM20110323-0013**

Considérant qu'il n'a pas été établi de budget prévisionnel pour 2011, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, sursoit à l'attribution de la Convention scolaire 2011 mais autorise le versement du tiers de la somme attribuée l'an dernier soit 17670 € afin de permettre le bon fonctionnement de l'école. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de réaliser cette opération.

QUESTIONS DIVERSES :

- Printemps des énergies renouvelables : visite le 2 avril 2011 chez Monsieur André GIRET.

- **SUBVENTIONS 2011 (suite) N°CM20110323-00014**

Suite à la demande de subvention présentée par l'ADOTEAM, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde la subventions suivante :

NOM DE L'ORGANISME	Montant Attribué
FOYER DE JEUNES ADOTEAM	100.00 €
TOTAL	100.00 €

- **ADHESION AU C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres**
CM20110323-0015

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au C.A.U.E. qui propose des conseils et une assistance ainsi que des sessions de formations pour les élus dans le domaine de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement. L'adhésion s'élève à 100 € l'année. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote, décide d'adhérer au C.A.U.E. pour la somme de 100 Euros. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

- Demande d'adhésion au CRER : refus
- Demande d'adhésion à la fondation du Patrimoine : refus
- Demande de soutien à l'association pour la Route Nantes-Poitiers-Limoges : refus
- Demande de subvention du Collège privé de Moncoutant : refus au motif qu'il existe des collèges publics.
- **RENOUVELLEMENT CONVENTION POUR L'EXTENSION DU R.A.M. (relais assistantes maternelles) DE BRESSUIRE A CHICHÉ, BOISMÉ ET FAYE L'ABBESSE CM20110323-0017**

Depuis le 1^{er} février 2010, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) de Bressuire est étendu à Chiché, Boismé et Faye l'Abbesse.

L'année d'expérimentation du dispositif arrivant à son terme, il est proposé d'entériner les modalités de fonctionnement du RAM étendu :

- **Personnel** : 1.5 ETP employé par le CCAS de Bressuire
- **Dépenses communes de fonctionnement et d'investissement** : répartition en fonction du nombre de places chez les assistantes maternelles agréées de chaque territoire.
- **Dépenses propres de fonctionnement et d'investissement** : elles sont supportées par chaque commune.

La Convention sera valable 1 an renouvelable par tacite reconduction et pourra être dénoncée en respectant un préavis de 3 mois.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de cette convention à partir du 1^{er} février 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de renouveler la convention pour l'extension du RAM de Bressuire à Chiché, Boismé et Faye l'Abbesse et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder à sa signature.

- Assemblée Générale France Alzheimer le 9 avril à 14 h 30.
- Assemblée Générale de la Maison Dominique SAVIAU à Gourgé le 2 avril 2011.
- Invitation par le Pays du Bocage Mardi prochain à 17 h 30. M. le Maire, Yves MORIN, Patrice GAUTHIER et André GIRET iront. Les appeler.
- **NOUVEAU CONTRAT DE LOCATION POUR PHOTOCOPIEUR MAIRIE EN LIBRE SERVICE CM20110323-0016**

Monsieur Yves MORIN, adjoint au Maire, présente deux propositions pour la location du photocopieur de la mairie en accès libre-service :

- UNIT PC propose une location à 79.20 € HT par trimestre + 125 € pour l'installation
- SORAM propose une location à 78.92 € HT par trimestre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la SORAM et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour dénoncer le contrat en cours et conclure le nouveau contrat.

- Assemblée générale FGDGON le 7 avril 2011 à 10 h 30.
- La salle polyvalente n'était pas propre après la potée du foot. La prochaine fois, il y aura 50 € de nettoyage.
- Club-house : visité une deuxième fois. Vol 5 casiers du foot. Passage de l'expert le vendredi 25 mars. Pour la suite, prévoir des grilles au niveau des fenêtres.

La séance est levée à 23h10 min

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,